

Examen: n° 32840 "G(V) - 26 novembre 2019"
Copie n° 770723
Reference de l'examen: 210107-9176-10710-32840

Légende
📌 à cocher

Attention, l'étudiant n'a pas encore passé l'examen

1 Quels sont les 4 éléments mentionnés sur la vignette définitive des véhicules de transport avec chauffeur?

**Indication/Right answer : le numéro d'inscription de l'entreprise au registre des VTC
le n° d'immatriculation du véhicule.**

le QR code (ou code barre bidimensionnel)

le numéro de référence de la vignette

(0 point / 4) Question ouverte

2 La longueur minimale hors tout d'un véhicule VTC hybride ou électrique :

- A Est de 4,50 mètres
- B Est de 3 mètres
- C Est de 4 mètres
- D Aucune longueur minimale n'est imposée

(0 point / 2) Question à choix multiple

3 Quelle est l'ancienneté maximale d'un véhicule utilisé en exploitation VTC ?

- A 10 ans
- B 3 ans
- C Il n'y a pas d'ancienneté maximale
- D 6 ans

(0 point / 2) Question à choix multiple

4 Un véhicule VTC peut-il être électrique ?

- A oui, s'il respecte les conditions de puissance
- B oui, s'il respecte les conditions de taille et de puissance
- C non, c'est interdit
- D oui, quelles que soient la taille et la puissance

(0 point / 2) Question à choix multiple

5 Le ticket de réservation doit être établi :

- A Sur support papier
- B un engagement oral suffit
- C Sur support électronique

(0 point / 2) Question à choix multiple

6 Qui délivre la carte professionnelle des conducteurs de VTC ?

- A les organisations professionnelles de VTC
- B la préfecture
- C la chambre de métiers et de l'artisanat
- D la Mairie

(0 point / 2) Question à choix multiple

7 Citez trois documents à fournir pour remplir la condition de capacité financière ?

Indication/Right answer : Facture ou certificat de cession pour un véhicule en plein propriété.

Contrat de location pour un véhicule en location de longue durée (au-delà de 6 mois).

**Attestation de capacité financière rédigée, sur papier à en-tête de l'établissement financier agréé par l'ACPR.
Numéro de SIREN ou SIRET de l'exploitant ayant déjà déclaré et justifié la capacité financière du véhicule.**

(0 point / 4) Question ouverte

8 La taille minimale exigée pour un véhicule de transport avec chauffeur est de :

- A L 4.5m x l 1.8m
- B L 4.8m x l 1.7m
- C L 4.5m x l 1.7m

(0 point / 2) Question à choix multiple

